Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20260527-2026_24-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

***

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Gourin

***

Commune de SAINT-TUGDUAL

***

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-SEPT MAI à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Raymond SIOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM SIOU Raymond – LE GAL Stéphane -– Mmes LE CORRE TEYZIER Valérie – AUFFRÉDO Catherine – M GOURMELEN Mickaël – Mme BOTLAN Gaëlle – M MARCEAU Geoffrey – Mme VISDELOUP Alexandra

Excusés : Mme LE BRIS Maryse (procuration à M LE GAL) – MM ALEYAUME Dominique – NOGRÉ Jérémy (procuration à M SIOU)

Secrétaire de séance : M NOGRÉ Jérémy

Date de convocation	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
21/05/2026	11	8	2	10

N°2026/24

Objet : Mise à disposition d'une licence IV

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'El Helen Greenwood Lund qui gère le Restaurant « Ty Mad » depuis février 2026 a fait une demande de mise à disposition à son profit de la licence IV de débit de boissons appartenant à la commune.

Madame Helen Greenwood-Lund a suivi les formations nécessaires et possède donc le permis d'exploiter un débit de boissons.

Il est donc proposé :

- de mettre à disposition, à titre gratuit, à l'El Helen Greenwood-Lund, la licence IV de débit de boissons
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre les 2 parties

Il est précisé que la mise à disposition ne constitue pas un transfert de propriété de la licence.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Alexandra VISDELOUP

Le Maire,
Raymond SIOU

MAIRIE de SAINT-TUGDUAL 56 (Morbihan)